

Sur la gestion des biodéchets, alors que le tri à la source permet d'éviter le recours à la mise en décharge et à l'incinération, qui sont des méthodes très polluantes, on voit que les tests, en cours depuis janvier 2023, ne concernent que 10 % des habitants. Sur ce point, le vice-président de l'agglomération a lui-même connu un retard et le fait qu'aucun plan de déploiement à tout le territoire n'a encore été réfléchi. Nous savons donc aujourd'hui que l'agglomération ne respectera pas la loi au 1^{er} janvier 2024. Vous me direz... ce ne sera pas la seule collectivité à ne pas respecter la Loi, mais bon... ce n'est pas une excuse !

Dans ce rapport, on note aussi que de nombreuses études et documents-cadres sont en cours d'élaboration comme les schémas directeurs des énergies, des mobilités ou le plan vélo. C'est une bonne chose mais malheureusement ces travaux avancent beaucoup trop lentement compte-tenu des urgences.

Enfin, sur l'élaboration du PLUiH, qui est un chantier déterminant du mandat, je ne vois pas de participation citoyenne. Je pense qu'en matière de démocratie participative on pourrait mieux faire ! »

Mme Francine KHEMDOUDI, membre de la commission Environnement au sein de l'Agglomération, se plaint de l'irrégularité des réunions. Et que lors de celles-ci « ils sont abreuvés de rapports mais rien de pratique ».

Concernant le tri des déchets alimentaires, l'Agglomération n'avance pas sur ce sujet. Apparemment, avec l'accord de M. Jean-Charles PERRIN de l'Agglomération, Cogny pourra être commune test. La commune étant d'accord, Mme Francine KHEMDOUDI se rapprochera des services de l'Agglomération en septembre.

Monsieur le Maire indique que la date du 1^{er} Janvier 2024 a été fixée par l'Etat et qu'il aurait peut-être fallu laisser plus de temps pour que les communes s'organisent pour mettre cette obligation en route.

3 – Changement logiciel Cantine / Garderie :

Notre prestataire pour le site d'inscriptions des services périscolaires a cessé son activité.

Nous sommes contraints de le changer et de ce fait de repartir sur une nouvelle base.

Les parents ont été informés et devront remplir un dossier numérique rapidement afin d'avoir accès aux futures inscriptions.

Une remarque a été faite sur le nombre important de familles qu'il a fallu relancer plusieurs fois afin d'avoir le règlement de la dernière facture de l'année scolaire.

4 – Nomination d'un agent au poste d'ATSEM (délibération n°2023-22) :

Mme Francine KHEMDOUDI rappelle qu'un agent travaillant à l'école a réussi son concours d'ATSEM en 2021.

Le conseil municipal valide sa nomination sur un poste qu'elle occupe actuellement en remplacement à savoir 30h00 par semaine. Selon la législation en vigueur, elle sera stagiaire pendant une année et titulaire de son poste par la suite.

Un autre agent est concerné par son changement de grade. La personne passera d'adjoint technique 2^{ème} classe en 1^{ère} classe.

Concernant le RIFFSEP, les primes ont été revalorisées pour tous les agents communaux.

3 emplois d'été consécutifs, à temps partiel, ont été recrutés afin de pallier aux absences des agents techniques durant juillet et août.

5- Achat parcelle (délibération n°2023-23) :

Le conseil municipal doit prendre une délibération pour l'achat d'une parcelle située « Route de la Cime de Cogny ». Pour rappel, le prix est fixé à 2.50 € le m² pour une surface de 700 m².

6 - Rapports commissions communales :

Culture et Patrimoine :

- Les prochaines visites de l'église auront lieu :

- Vendredi 6 octobre à 18h00

Pour vous inscrire : www.petragaia.fr ou contact@petragaia.fr ou 06.45.50.92.43

- Les prochaines visites guidées du village dont l'église et le Manoir d'Epeisses auront lieu :

- Samedi 22 juillet à 10h00
- Dimanche 6 août à 10h00
- Dimanche 20 août à 10h00

Pour vous inscrire : www.petragaia.fr ou contact@petragaia.fr ou 06.45.50.92.43

Projet de la Villa Hispanica de recevoir une académicienne royale espagnole du 10 au 12 Novembre 2023. Sujet à approfondir à la rentrée.

6- Informations diverses :

6-1 : Piscine : les séances de piscine au Nautile seront reconduites de septembre à décembre 2023 pour les élèves de CP – CE1

6-2 : Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrements sur les droits de mutations à titre onéreux : le montant pour l'année écoulée est de 71 396,37 € perçu par la commune

6-3 : Semaine du Développement Durable : cette semaine est organisée par la CAVBS. Dans ce cadre-là, une visite de la nouvelle STEP (STation d'EPuration) de Lacenas, qui reçoit les eaux usées de Cogny, aura lieu le 6 Octobre 2023.

6-4 : Sécheresse : Un arrêté préfectoral a été pris le 5 juillet 2023, plaçant la commune en alerte. Une explication est donnée au conseil municipal sur les différents niveaux de restriction possibles.

6-5 : SYDER : la démarche performancielle suit son cours. 109 lampadaires sont concernés. Le coût total est de 125 000 €. Un abattement de 45% s'applique. Il reste 75 850 €. Après discussion et au vu de ce qu'il avait été décidé à une précédente réunion, le conseil municipal décide de fiscaliser sur 15 ans soit 6 159,02 € par an.

L'extinction des lampadaires est effective depuis le 10 juillet de 23h00 à 05h00.

6-6 : Travaux Ecole : les différents artisans vont intervenir à l'école concernant des travaux de maintenance en électricité et plomberie.

6-7 : Camion de la commune : Suite à la panne du camion de la commune, nous sommes en attente d'un diagnostic et anticipons un potentiel changement.

6-8 : Fibre optique : Monsieur le Maire, après une rencontre avec des habitants du hameau des Meules venus lui faire part des difficultés qu'ils rencontrent avec les opérateurs et l'installation de la fibre, a pris contact avec les divers responsables de la mise en place de la fibre. Il leur demande de trouver rapidement une solution à ses désagréments qui durent depuis déjà trop longtemps.

Mairie : fermeture annuelle du 7 au 18 août 2023

La séance est levée à 21h30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 5 SEPTEMBRE A 20H00, MARDI 10 OCTOBRE A 19H30, MARDI 7 NOVEMBRE A 19H30 ET MARDI 12 DECEMBRE A 19H30

